

Délibération n° 2019-01

Point de l'ordre du jour : 1

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 14/12/2018

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 du conseil d'administration de l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Nombres de votants : 26

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 1

Fait à Cachan, le 15 mars 2019.

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 14/12/2018

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CA - 15.03.2019 - D.2019-01

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :

29 MAR. 2019

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	Présent / Excusé
Président du CA	ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	Présent
Personnalités qualifiées	AIRBUS SAS	BARBAUX	Yann	Présent
	CentraleSupélec	SOUBEYRAN	Romain	Présent
	ENS de Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Excusé
	Saint-Gobain	FAFET	Gérald	Absent
	IFSTTAR	JACQUOT-GUIMBAL	Hélène	Excusée
	Amplitudes Technologies	MARITON	Michel	Présent
	Association anciens élèves	LAURRE	Jérôme	Excusé
	ENS de Lyon	PINTON	Jean-François	Excusé
	ATHENA	THIBAULT	Françoise	Présente
Représentants d'institutions partenaires	Université Paris-Saclay	BLOCH	Gilles	Présent
	Conseil régional Ile de France	LE BOHELLEC	Franck	Excusé
	CNRS	PAPILLON	Marie-Hélène	Présente
	Académie des sciences	PIRONNEAU	Olivier	Présent
	Université Paris-Sud	RETAILLEAU	Sylvie	Présente
	INRIA	SPORTISSE	Bruno	Excusé

Collège A	Département Génie mécanique - LMT	BOUCARD	Pierre-Alain	Présent
	ISP	LACOUR	Stéphanie	Excusée
	Département Physique - LPQM	LEDOUX-RAK	Isabelle	Présente
	Département Physique - LAC	ROCH	Jean-François	Présent
	Département Génie civil - LMT	ABHARI	Kamila	Présente
Collège B	Département Chimie - PPSM	JULIEN-RABANT	Carine	Absente
	Département Biologie	RIALLAND	Pascale	Présente
	Département EEA –SATIE	VOURC'H	Éric	Présent

Élèves et étudiants	Département Biologie	ALBRECHT	Laure	Excusée
	Département Sciences sociales	<u>Suppléant</u> : LION-ATLAN	Augustin	Présent
	Département Physique	DELON	Aymeric	Présent
	Département Génie Mécanique	<u>Suppléante</u> : MARTIN-CAVILLE	Camille	Excusée
	Département Physique	JACQUOT	Oscar	Présent
		<u>Suppléante</u> : POIZAT	Marine	Excusée
BIATSS	Département Langues	RENOUX	Mona	Présente
	Département Mathématiques	<u>Suppléant</u> : SAGHROUNI	Hichem	Excusé
	Direction de la scolarité et de la vie étudiante	RABE	Tiana	Excusée

Représentants du Ministère :

Conseiller d'établissement	MAIRESSE	Marie-Pierre	Excusée
Représentant DGESIP	TARAVELLA	Didier	Présent

Représentants du Rectorat :

DES	NJIKE	Veranne	Présente
------------	-------	---------	-----------------

Membres de droit :

Agent comptable	MOITON	Gilles	Présent
Directeur général des services	TAVERNIER	François	Présent

Invités permanents présidence :

Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	Présente
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Présente
Vice-président chargé de la recherche	NAKATANI	Keitaro	Présent
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	Présente

Invités :

Directrice du projet Saclay	GOBERT	Hélène	Présente
Directrice générale des services adjointe	TORRICELLI	Catherine	Excusée

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} octobre 2018 Vote.....	3
II.	Point d'actualité	3
III.	Aspects budgétaires et financiers	3
1.	Budget rectificatif 2018 Vote	4
2.	Budget initial 2019 Vote	4
3.	Demande de remise gracieuse Vote	6
4.	Admissions en non-valeur Vote	6
5.	Durée d'amortissement Vote	7
IV.	Aspects ressources humaines	7
1.	Campagne d'emplois 2019 Vote	7
2.	Politique indemnitaire des personnels BIATSS Vote	7
3.	Primes de charges administratives Vote	8
4.	Congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) Vote	8
V.	Aspects institutionnels	8
1.	Université Paris-Saclay 2020 : point d'étape	8
VI.	Aspects pédagogiques et scientifiques	10
1.	Capacité d'accueil du master LLCER (Langues, Littératures et civilisations étrangères et régionales) Vote.....	10
VII.	Conventions Information	10
VIII.	Questions diverses.....	10

La séance est ouverte à 9 heures 10.

Pierre-Paul ZALIO accueille la nouvelle représentante du rectorat et les nouveaux élus des étudiants.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 - Vote

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

II. Point d'actualité

1. Vie de l'École

Pierre-Paul ZALIO indique que la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a visité le 22 octobre dernier certains laboratoires de l'établissement et y a fait une allocution sur sa politique de recherche.

En outre, la préparation du transfert de l'École sur le plateau de Saclay et son intégration au sein de l'Université Paris-Saclay donnent lieu à des assemblées générales régulières. À ce sujet, il informe que la signature de l'acte de cession du site de Cachan a été différée.

Enfin, se tient ce jour la Journée des carrières normaliennes consacrée aux débouchés professionnels des normaliens. La thématique de cette année est l'intelligence artificielle (IA).

2. Vie scientifique

L'École a poursuivi cette année sa politique de professeurs attachés issus du CNRS et d'INRIA, avec des renouvellements et la nomination de nouveaux professeurs attachés. De plus, Mathilde Mougeot a été nommé professeur affilié au titre de la chaire IA et Industrie.

À l'international, il convient de noter la participation de l'École, au nom de l'Université Paris-Saclay, au projet de l'Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée (UFTAM).

En outre, en 2018, l'ENS Paris-Saclay a été classée 18^{ème} parmi les 20 meilleures petites universités mondiales.

Enfin, l'HCERES a procédé à la visite des laboratoires.

III. Aspects budgétaires et financiers

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le budget de l'École s'élève à environ 100 millions d'euros. dont 80 % proviennent de la subvention pour charges de service public (SCSP). Les dépenses en masse salariale, dont celles des normaliens, sont du même ordre de grandeur que cette subvention.

La gestion prudentielle des dernières années a permis de rétablir l'équilibre budgétaire et de constituer un fonds de roulement de 27 millions d'euros pour faire face aux obligations à venir relatives au transfert de l'École. À ce jour, le CNRS a indiqué qu'il ne participera pas au financement du déménagement des UMR. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec le ministère pour définir à terme un budget soutenable une fois l'École installée sur le plateau. Pour l'année 2019, L'établissement se prépare à supporter des coûts supplémentaires, en raison de la configuration en

double site, de la gestion et de la maintenance du nouveau site et des équipements mutualisés. Le budget 2019 est équilibré grâce un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement.

Enfin, Pierre-Paul ZALIO rappelle aux administrateurs que l'attendu d'une aide substantielle de l'État aux frais de transfert a fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration en date du 30 novembre 2011.

1. Budget rectificatif 2018 - Vote

Cécile DURIEU indique que ce budget rectificatif a pour objet principal d'ajuster les dépenses de masse salariale.

En outre, il convient de prendre en compte que des autorisations d'engagement pour le financement des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens de l'exercice précédent n'ont pas été consommées en 2017 et ont impacté l'exercice 2018.

De plus, le ralentissement du rythme de construction du nouveau bâtiment entraîne une moindre dépense sur 2018.

Enfin, un glissement du calendrier des investissements nécessite le report de certaines dépenses d'équipement des laboratoires.

Par conséquent, le budget 2018 dégage à ce stade un excédent de 1,3 million d'euros, conduisant à un apport prévisionnel au fonds de roulement de 1,1 million d'euros.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le tableau n° 1 des emplois et le tableau n° 2 relatif au solde budgétaire agrégé, tels qu'indiqués dans la note de présentation du compte financier.

2. Budget initial 2019 - Vote

Cécile DURIEU précise que le budget est construit sur une hypothèse de livraison du bâtiment en juillet 2019 et de déménagement réparti sur 2019 et 2020.

Les dépenses exceptionnelles sont évaluées à 23 millions d'euros sur les deux ans.

La projection budgétaire pluriannuelle fait apparaître une évolution en raison de l'augmentation des dépenses d'exploitation et de maintenance du nouveau bâtiment, des équipements mutualisés et du GER (gros entretien réparation), et des moindres recettes liées au partage du campus de Cachan avec les lycées et à la résidence hôtelière.

Ainsi, le compte de résultat prévisionnel se chiffre à – 2,8 millions d'euros. Il s'agit d'un déficit structurel permanent.

Pierre-Paul ZALIO souligne que l'établissement était en sous-financement chronique en 2011-2012. Depuis, une trajectoire d'optimisation de la dépense et de minimisation des investissements sur le site de Cachan a été mise en place dans la perspective du déménagement. Aujourd'hui, se pose de façon sérieuse la question de la soutenabilité de sa structure budgétaire.

Yann BARBAUX souligne l'importance de communiquer sur le fait que le niveau des dépenses actuelles correspond à une situation « dégradée » et non pas à un niveau de dépenses « normal » et ce, afin d'écartier toute mauvaise interprétation de l'augmentation des charges.

Pierre-Paul ZALIO indique que la problématique de l'exploitation et de la maintenance du bâtiment a été anticipée et prise en compte dès la phase de conception avec une analyse en coût global. C'est pourquoi le moment est venu d'interpeller l'État.

Jean-François ROCH estime qu'il revient à l'État de décider une éventuelle limitation du périmètre de formation des normaliens afin de rendre la mission satisfaisante.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que l'École a fermé une entité (le STEF), mais des projets sont envisagés dans le cadre de l'Université Paris-Saclay.

Éric VOURC'H s'étonne des coûts de la mutualisation.

Pierre-Paul ZALIO explique que la mutualisation est parfois un coût parce qu'elle ne permet pas seulement une optimisation de la dépense mais aussi une amélioration du niveau de service.

Yann BARBAUX estime que l'Université Paris-Saclay n'est pas un projet d'économie mais d'ambition. Avec le temps, des opportunités d'économies apparaîtront. C'est pourquoi il convient de s'inscrire dans la durée en dépit des difficultés actuelles.

a. Budget principal de l'établissement

Cécile DURIEU explique que le budget 2019 est déficitaire et rééquilibré grâce à un prélèvement sur le fonds de roulement. En outre, il ne présente aucune marge prudentielle.

Les dépenses exceptionnelles comprendront pour le fonctionnement, l'achat de mobilier tertiaire pour le nouveau bâtiment, la majeure partie des frais de déménagement ainsi que les frais de gestion du double site. Elles concerneront également des investissements informatiques et des équipements scientifiques pour les départements et laboratoires. Ces dépenses nécessitent un prélèvement sur le fonds de roulement de 16,5 millions d'euros.

S'agissant des recettes en droits constatés, le budget se base sur l'hypothèse d'une reconduction de la subvention pour charges de service public avec cependant une augmentation technique pour le financement de la 3^{ème} cohorte de contrats doctoraux spécifiques pour normaliens. En revanche, les ressources propres sont en baisse de 800 000 euros en raison du transfert de la gestion des bourses à l'Université Paris-Saclay et de l'arrêt des actions de formation continue en direction du lycée de Cachan.

La masse salariale évolue de 2 millions d'euros par rapport au budget rectificatif 2018, principalement sous l'effet de l'augmentation du nombre de normaliens en activité et des prévisions de recrutement pour les postes actuellement vacants.

En synthèse, les dépenses prévisionnelles en crédit de paiement augmentent de 20 millions d'euros par rapport à 2018. Malgré une augmentation de la subvention d'un peu plus de 3,3 millions d'euros, les recettes prévisionnelles en encaissement n'augmentent que de 0,6 millions d'euros. Elles seront toutefois révisées en cours d'exercice en fonction des signatures des contrats de recherche.

S'agissant des droits constatés, le compte de résultat est déficitaire sous l'effet des dépenses exceptionnelles, entraînant un prélèvement sur le fonds de roulement. Par ailleurs, la durée d'amortissement des matériels qui ne rejoindront pas le nouveau site ayant été raccourcie et ces

biens étant totalement amortis fin 2018, le montant des amortissements s'en trouvent diminué entre les exercices 2018 et 2019.

Le montant des investissements financés par des subventions est reconduit. En revanche, les investissements sur fonds propres entraînent le prélèvement sur le fonds de roulement.

b. Budget de l'opération immobilière

Ce budget se caractérise par la prise en compte, en plus des marchés en cours, de certaines autorisations d'engagement relatives à de nouveaux marchés, des révisions de prix et des modifications demandées par certaines entités. Ces éléments se retrouvent dans le budget en droits constatés, auxquels s'ajoute la garantie décennale dès la livraison du bâtiment.

Olivier PIRONNEAU demande si l'augmentation des frais d'admission des étrangers est prise en compte dans le budget.

Oscar JACQUOT observe une augmentation des droits d'inscription.

Cécile DURIEU explique que cette hausse correspond à l'inscription de la totalité des normaliens au nouveau diplôme depuis cette rentrée.

Romain SOUBEYRAN s'enquiert des raisons de la baisse de la formation continue.

Cécile DURIEU précise que l'École intervenait jusque-là en tant de GRETA pour le lycée de Cachan.

Romain SOUBEYRAN s'enquiert des amortissements concernant le nouveau bâtiment.

Cécile DURIEU indique que ce point sera abordé avec les commissaires aux comptes courant 2019.

Olivier PIRONNEAU s'inquiète des conséquences du déficit sur le fonctionnement de l'École.

Pierre-Paul ZALIO précise que le budget présenté est soutenable grâce au fonds de roulement. Néanmoins, les administrateurs ne peuvent que constater l'insoutenabilité de la prévision budgétaire pour les années à venir.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet de budget 2019 tel que présenté dans le document joint à la présente délibération.

Keitaro Nakatani quitte la séance à 10 heures 20.

3. Demande de remise gracieuse - Vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de remise gracieuse concernant un élève normalien décédé le 21 mars 2018.

4. Admissions en non-valeur - Vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur d'un trop-perçu de rémunération, dont le recouvrement s'avère infructueux.

5. Durée d'amortissement - Vote

François TAVERNIER précise que la durée d'amortissement du matériel informatique passe de trois à cinq ans, car les gros équipements ne posent pas de problème d'obsolescence.

Yann BARBAUX demande si une location du matériel informatique a été envisagée.

Cécile DURIEU précise que cette solution n'a pas été retenue pour le centre de calcul Fusion, dont le matériel est acheté à tour de rôle par chaque partenaire.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de rallonger à cinq ans la durée d'amortissement du matériel informatique acquis à partir de 2019, cette durée restant à trois ans pour les biens acquis antérieurement.

IV. Aspects ressources humaines¹

1. Campagne d'emplois 2019 - Vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité moins une abstention la campagne d'emplois 2019 telle que présentée dans le document annexé.

2. Politique indemnitaire des personnels BIATSS - Vote

François TAVERNIER indique qu'il convient d'adapter à l'établissement le dispositif national visant à rationaliser le régime indemnitaire des BIATSS, en identifiant deux types d'indemnités : l'IFSE mensuelle liée à la fonction et le CIA annuel lié à la manière de servir.

En revanche, la prime d'astreinte et la garantie individuelle du pouvoir d'achat restent des primes cumulables.

De plus, il a été décidé de verser les mêmes montants aux contractuels en CDD et en CDI qu'aux titulaires au titre de l'IFSE.

La RIFSEEP maintient en outre la prime des fonctions spécifiques et le niveau de prime précédent. Elle vise par ailleurs à réduire le décalage grade-fonction.

Enfin, les montants proposés sont supérieurs aux socles ministériels de gestion.

Caroline de Sa et Aymeric Delon quittent la séance à 11 heures 50.

Pierre-Alain BOUCARD s'enquiert de l'éventuelle annulation de la PFI.

François TAVERNIER vérifiera ce point.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le dispositif indemnitaire des personnels BIATSS, tel que présenté.

¹ Point abordé après le point V.

3. Primes de charges administratives - Vote

Oscar JACQUOT estime que les missions Handicap et Parité sont insuffisamment valorisées. De plus, il suggère d'inclure d'autres bénéficiaires au dispositif.

Pascale RIALLAND souhaite que les missions Parité et Harcèlement sexuel soient décorréelées en raison de la forte charge qu'elles représentent. De plus, les deux chargées de mission demandent un support administratif supplémentaire.

Pierre-Paul ZALIO précise que l'École ne dispose pas des moyens nécessaires pour valoriser les missions ou les décorréler.

François TAVERNIER indique qu'un recrutement en cours au pôle Accompagnement des carrières pourra apporter le soutien administratif demandé.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la prime de charges administratives et les taux maximum d'attribution de cette prime pour l'année 2019 conformément au document annexé.

4. Congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) - Vote

Jean-François ROCH suggère de disposer d'un bilan sur l'utilisation des semestres accordés.

Pierre-Paul ZALIO partage cette suggestion.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le nombre de six semestres à financer par l'ENS Paris-Saclay dans le cadre des CRCT conformément au document annexé.

V. Aspects institutionnels

1. Université Paris-Saclay 2020 : point d'étape

Pierre-Paul ZALIO indique que Sylvie Retailleau se propose à la présidence de la ComUE dès le mois de janvier 2019, en remplacement de Gilles Bloch qui prend la direction de l'INSERM. Il appuie personnellement cette candidature, au regard de l'engagement de l'intéressée.

Par ailleurs, la cession du site de Cachan s'avère complexe. Enfin, l'insuffisance de certaines entreprises rend plus difficile le respect de la date de livraison du bâtiment.

Gilles BLOCH précise que la réflexion des groupes de travail a bien progressé, notamment concernant le premier cycle. La récente publication de l'ordonnance relance le travail sur les statuts.

Jean-François ROCH s'interroge sur l'avenir de l'École au regard de l'évolution de l'Université Paris-Saclay, qui s'inspire des universités anglo-saxonnes structurées en *colleges*. Or, cette organisation, qui découplerait les laboratoires de l'École semble en contradiction avec son évolution basée sur un rapprochement entre formation et recherche.

Pierre-Paul ZALIO estime qu'il est plus pertinent de débattre de ce sujet dans d'autres instances. Il compte toutefois l'aborder lors du prochain conseil d'administration.

Pierre-Paul ZALIO souligne que les différentes étapes de la constitution de l'Université Paris-Saclay ont respecté l'engagement de conserver la mission de l'ENS Paris-Saclay, c'est-à-dire la formation des étudiants à et par la recherche.

Les discussions se poursuivent sur la structuration de l'université 2020.

Quant au projet de l'université en 2030, il prévoit une évolution des périmètres. Pour autant, l'École conservera sa transversalité ainsi que la tutelle des laboratoires.

Enfin, Pierre-Paul ZALIO estime que l'École n'a pas réalisé l'effort considérable requis pour son transfert pour se dissoudre dans le projet d'université.

Yann BARBAUX estime que l'École doit conserver son identité, tout en bénéficiant des moyens de l'Université Paris-Saclay.

Gilles BLOCH indique que les débats existent dans toutes les instances.

Les groupes de travail abordent des domaines divers, dans le respect des missions des différents établissements. De plus, la possibilité d'une graduate school transverse est toujours d'actualité. Enfin, les laboratoires peuvent disposer de doubles rattachements.

Sylvie RETAILLEAU souligne que les groupes de travail permettent une appropriation des sujets par les communautés et libèrent ainsi le débat.

Les engagements ont été pris pour conserver les missions et l'évolution spécifique de l'ENS Paris-Saclay dans le mouvement de simplification progressive de l'université.

Enfin, le schéma disciplinaire transversal n'a pas encore été discuté.

Toutefois, il convient d'assurer une force de frappe accrue en recherche et en lisibilité. C'est pourquoi la structuration est importante. Dans ce cadre, une ENS peut conserver ses laboratoires sans incompatibilité avec leur rattachement à des graduate schools. Ces sujets seront affinés par le groupe de travail ad hoc.

Romain SOUBEYRAN estime que l'enseignement est nécessairement adossé à la recherche.

Jean-François ROCH souhaite que la notion de tutelle de laboratoire de proximité soit travaillée avant que les définitions des statuts ne figent les différentes structures.

Pierre-Paul ZALIO estime que le mouvement actuel de mutualisation de la recherche n'est pas contradictoire avec une tutelle des établissements.

Françoise THIBault précise que les MSH contribuent à un effort de mutualisation des laboratoires, pour soutenir les projets. À ce titre, la charte des MSH réaffirmera leur pluridisciplinarité.

Isabelle LEDOUX-RAK regrette de ne pas disposer de retours sur l'état d'avancement des groupes de travail.

En outre, Isabelle LEDOUX-RAK souligne l'inquiétude soulevée par le manque de précision de l'ordonnance en matière de gouvernance et de budget.

Gilles BLOCH précise que le document cible apporte déjà de nombreuses réponses, notamment au sujet des instances. Quant aux processus budgétaire et RH, ils seront décrits dans un règlement intérieur.

Enfin, des points d'étape seront organisés avec chaque communauté.

Oscar JACQUOT s'interroge sur les missions dévolues à un établissement de recherche au regard de l'article 6 de l'ordonnance.

Sylvie RETAILLEAU précise que toutes les interventions décrites dans cet article ont déjà cours.

Olivier Pironneau, Michel Mariton, Sylvie Retailleau et Romain Soubeyran quittent la séance. La séance est suspendue de 11 heures 30 à 11 heures 35.

VI. Aspects pédagogiques et scientifiques

1. Capacité d'accueil du master LLCER (Langues, Littératures et civilisations étrangères et régionales) Vote

Claire LARTIGUE indique que ce master en propre présente une capacité d'accueil de 25 places.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les capacités d'accueil du master LLCER telles que présentées au document annexé.

Gilles Bloch quitte la séance à 12 heures 05.

VII. Conventions - Information

Le document de présentation est distribué en séance aux administrateurs.

VIII. Questions diverses

Oscar JACQUOT déplore l'annonce du Premier ministre au sujet d'une différenciation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers. C'est pourquoi il propose de voter la motion suivante, votée en ces termes à l'ENS Ulm :

« *Le conseil d'administration de l'École normale supérieure Paris-Saclay :*

- *affirme son attachement à l'ouverture de l'École à tous les étudiants sans distinction de nationalité. Il proteste contre les mesures récemment annoncées concernant les droits d'inscription des étudiants étrangers extracommunautaire en France ;*
- *réprouve la méthode même qui consiste à prendre la question des droits d'inscription sous l'angle des étudiants étrangers au mépris des traditions de l'accueil universitaire ;*
- *regrette l'absence de concertation préalable avec les établissements et d'information sur les modalités d'application de ces mesures*
- *attire l'attention sur la situation spécifique des demandeurs d'asile. »*

En sa qualité de chef d'établissement d'une ENS, Pierre-Paul ZALIO considère que l'attractivité de l'École dépend de sa capacité à attirer les études des meilleurs étudiants internationaux, qui s'inscrivent dans un parcours intensif en recherche.

Yann BARBAUX estime qu'une prise de position du conseil d'administration requiert une compréhension plus globale de la politique gouvernementale sur ce sujet.

Pierre-Alain BOUCARD observe que la gratuité de la scolarité arrive à ses limites. Il juge par ailleurs l'annonce du gouvernement trop abrupte.

Yann BARBAUX partage ce jugement.

Augustin LION-ATLAN souligne que cette motion serait une position de principe, par rapport à un mécanisme ouvertement discriminatoire. En effet, aucune étude ne conclut à un fort impact financier de la scolarité des étudiants étrangers.

Isabelle LEDOUX-RAK doute de l'intérêt de la proposition gouvernementale, qui dissuadera la venue d'étudiants étrangers au lieu d'augmenter l'attractivité des établissements français.

Pierre-Paul ZALIO indique que seuls les étudiants qui entameraient une démarche individuelle seraient concernés par la mesure et que ceux venant *via* des accords prévoyant une exonération réciproque ne le seraient pas.

Isabelle LEDOUX-RAK indique que de tels étudiants sont présents dans l'École.

Mona RENOUX souligne l'intérêt d'afficher la solidarité des ENS sur une même motion.

Éric VOURC'H souhaite modifier la motion pour envoyer un signal au sujet du manque de concertation.

Jean-François ROCH donne lecture de la motion votée au CAC et au conseil d'administration de l'Université Paris-Sud, qui, sur le même constat que le conseil d'administration de l'ENS Ulm, demande un moratoire pour engager une véritable concertation.

Oscar JACQUOT souhaite maintenir la motion de l'ENS Ulm.

La motion lue en séance est adoptée par 15 votes favorables et 4 votes défavorables.

La séance est levée à 12 heures 30.

Le président du conseil d'administration

Pierre-Paul ZALIO